


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5. ANNEXES

5.2. Annexes sanitaires

5.2.2. Notice des réseaux et déchets.

	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Pièce n° 5.2.2	<hr/>
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 29.05.2017	<hr/>
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 26.06.2018	<hr/>
<p>INITIATIVE Aménagement et Développement</p> <p> <i>initiative</i></p> <p><small>Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 initiativead@orange.fr</small></p> <p><small>Tél : 03.81.83.53.29 initiativead25@orange.fr</small></p>	

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL de la Communauté de Communes du Pays de Lure

Note de présentation relative aux réseaux d'eau et d'assainissement et des
systèmes d'élimination des déchets

Mai 2017

1. Eau potable

Ville	Gestionnaire réseau	Gestionnaire Ressource	Position ressource	Présence de captage sur le territoire communal / de périmètres de protection	Périmètre de protection de la ressource	Autorisation Préfecture / Débit affecté	Rend. réseau
AMBLANS ET VELOTTE	Syndicat	Syndicat d'Amblans / Bouhans / Genevreuille	Source de Grande Fontaine (Amblans-et-Velotte)	présence de la source de la Grande Fontaine : PPI, PPR et PPE délimités par rapport hydrogéologique de 2012	En cours	Demande d'autorisation pour 400 m3/j et 150 000 m3/an	60,0%
ANDORNAY	commune	commune	Source Bois de l'Angle (Magny Jobert) - Source du ruisseau (Magny-Jobert)	non	achevé	autorisation préfectoral pour 70 m3/j – 25 500 m3/an	95,0%
ARPENANS	Véolia	Syndicat intercommunal des eaux de Gouhenans	Forages des Aynans (Les Aynans)	non	en cours (40%)	348 369 m3/ prélevés (2012) capacité de totale de production 1 400 m3/j 511 000 m3/an	76,8%
FAYMONT	Commune	Commune	Source de la Beaume (Faymont)	Présence de la source de la Beaume exploitée par Faymont : PPI et PPR (captage autorisé par AP du 18 mars 2011) + partie du PPR de la source de la Côte des Chênes exploitée par Courmont (périmètres délimités par rapport hydrogéologique de 2013)	achevé	autorisation préfectoral pour 70 m3/j - 24 000 m3/an	
FROIDETERRE	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux du Chérumont	Puits de la Nouvelle (Forage Saint Germain)	non	achevé	autorisation préfectoral pour 70 m3/h – 250 000 m3/an	73,4%
FROTEY LES LURE	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux du Chérumont	Puits de la Nouvelle (Forage Saint Germain) – Sources de Clairegoutte et Frédéric-Fontaine	non	achevé	364 340 m3 prélevés pour tout le syndicat (2012) autorisation préfectoral pour 500 000 m3/an	73,4%
GENEVREUILLE	Syndicat	Syndicat d'Amblans / Bouhans / Genevreuille	Source de Grande Fontaine (Amblans-et-Velotte)	non	En cours	Demande d'autorisation pour 400 m3/j et 150 000 m3/an	60,0%
LA COTE	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux du Chérumont	Puits de la Nouvelle (Forage Saint Germain) – Sources de Clairegoutte et Frédéric-Fontaine	non	achevé	364 340 m3 prélevés (2012) pour 4864 habitants autorisation préfectoral pour 500 000 m3/an	73,4%
LA NEUVELLE LES LURE	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux du Chérumont	Puits de la Nouvelle (Forage Saint Germain)	Pas de captage sur la Nouvelle même/ partie des PPR et PPE du forage de ST Germain exploité par le Chérumont, autorisé par AP du 18 octobre 2010) + partie des PPR et PPE des puits 1 et 2 de St Germain exploités par Lure (délimités par rapport hydrogéologique de 2008)	achevé	autorisation préfectoral pour 70 m3/h – 250 000 m3/an	73,4%
LE VAL DE GOUHENANS	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux de Gouhenans	Forages des Aynans (Les Aynans)	non	en cours (40%)	348 369 m3/ prélevés (2012) 1 400 m3/j capacité totale 511 000 m3/an	76,8%
LES AYNANS	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux de Gouhenans	Forages des Aynans (Les Aynans)	Présence des puits des Aynans exploités par syndicat de Gouhenans / PPI et PPR (délimités par rapport hydrogéologique de mars 2014)	en cours (40%)	348 369 m3/ prélevés (2012) 1400 m3/j capacité totale 511 000 m3/an	76,8%
LOMONT	commune	commune	Source de la Grande Pisolé (Lomont) + projet Source Saint-Jean (Lomont)	Présence des sources exploitées par Lomont : PPI et PPR délimités par rapports hydrogéologiques de mai 2013 et février 2015	en cours (50%)	débit étiage de 120 m3/j soit 43 800 m3/an	60 à 70 %
LURE	Veolia	commune	Puits 1 et 2 de St Germain - Sources du mont de Vannes (Saint-Barthélemy)	non	en cours	983 279 m3 prélevé (2012) capacité maximale de production de 6 000 m3/j ; 2 190 000 m3/an	76,2%
LYOFFANS	commune	commune	Sources de la Fontaine au Crible (Magny-Jobert), des Baraques et de Chèvre-Goutte	Pas de source sur Lyoffans / PPI et PPR de la Fontaine au Crible sur Magny-Jobert, arrêté préfectoral du 21 novembre 2016	achevé	autorisation préfectorale pour 47 800 m3/an et 131 m3/j	60,0%
MAGNY DANIGON	commune	commune Syndicat des eaux de Champagney	Source du Puits Arthur (pré Abram) Source le Tunnel (Paquis) à Magny-Danigon Source de Belle Fontaine (Champagney)	Présence de la source du Tunnel : PPI et PPR (rapport hydrogéologique d'aout 2011) Pas de périmètre pour la source du Puits Arthur	en cours (50%)	demande d'autorisation pour 30 000 m3 / an	70,0%
MAGNY JOBERT	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux du Chérumont	Puits de la Nouvelle (Forage Saint Germain) – Sources de Clairegoutte et Frédéric-Fontaine	Présence de la source du ruisseau exploitée par Andornay : PPI et PPR (AP de octobre 2013) + la source du Bois de l'Angle exploitée par Andornay : PPI et Partie de PPR de (AP de octobre 2013) + la Fontaine au Crible exploitée par Lyoffans : PPI et PPR	achevé	364 340 m3 prélevés (2012) autorisation préfectoral pour 500 000 m3/an	73,4%

Ville	Gestionnaire réseau	Gestionnaire Ressource	Position ressource	Présence de captage sur le territoire communal / de périmètres de protection	Périmètre de protection de la ressource	Autorisation Préfecture / Débit affecté	Rend. réseau
MAGNY VERNOIS	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux de Gouhenans	Forages des Aynans (Les Aynans) + une partie en provenance de Lure	non	en cours (40%)	348 369 m3 prélevés (2012) 1 400 m3/j capacité totale 511 000 m3/an	76,8%
MALBOUHANS	commune	commune	Source des Bois (Mont de Vannes) à Malbouhans	Présence de la source des Bois : PPI et PPR (AP de décembre 2012)	achevé	autorisation préfectoral pour 100m3/j, 35 000 m3/an	
MOFFANS ET VACHERESSE	commune	commune	Forage de la Scierie (Mont Rebrassier) ; Source de l'Ate (Derrière le Moulin) ; Source du Bois du Bœuf à Moffans-et-Vacheresse	Présence du forage du Mont Rebrassier, de la source Até et de la source du Bois du Bœuf : PPI et PPR - rapport hydrogéologique de janvier 2011	en cours (60%)	En étiage, les sources produisent 79 m3/jour. Un complément est alors apporté par le forage qui peut fournir jusqu'à 78 840 m3/an	80,0%
PALANTE	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux du Chérimont	Puits de la Neuvelle (Forage Saint Germain) – Sources de Clairegoutte et Frédéric-Fontaine	non	achevé	364 340 m3 prélevés (2012) autorisation préfectoral pour 500 000 m3/an	73,4%
ROYE	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux du Chérimont	Puits de la Neuvelle (Forage Saint Germain)	non	achevé	autorisation préfectoral pour 70 m3/h – 250 000 m3/an	73,4%
SAINT GERMAIN	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux du Chérimont	Puits de la Neuvelle (Forage Saint Germain)	Présence du forage de ST Germain, exploité par Chérimont : PPI PPR et PPE (pour partie), AP de octobre 2010) + puits 1 et 2 de St Germain, exploité par Lure : PPR et PPE (rapport hydrogéologique de juillet 2008)	achevé	autorisation préfectoral pour 70 m3/h – 250 000 m3/an	73,4%
VOUHENANS	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux de Gouhenans	Forages des Aynans (Les Aynans) + une partie en provenance de Lure	non	en cours (40%)	348 369 m3/ prélevés (2012) 1 400 m3/j capacité totale 511 000 m3/an	76,8%
VY LES LURE	Veolia	Syndicat intercommunal des eaux de Gouhenans	Forage des Aynans (Les Aynans)	non	en cours (40%)	348 369 m3/ prélevés (2012) 1 400 m3/j capacité totale 511 000 m3/an	76,8%

L'alimentation en eau potable se répartit entre 3 syndicats :

- le syndicat intercommunal des Eaux du Chérimont (8 communes, toutes des communes de la CCPL),
- le syndicat intercommunal des eaux de Gouhenans (6 communes de la CPPL, + 4 extérieures),
- le syndicat des eaux d'Amblans-Bouhans et Genevreuille (2 communes de la CCPL +1 extérieure),

8 communes sont autonomes quant à leur alimentation en eau potable.

Le rendement des réseaux est globalement bon.

Le réseau du syndicat des eaux du Chérimont est maillé entre les deux types de production (source et forage).

Les captages sont globalement tous protégés ou des procédures de protection sont en cours. Ces dernières sont relativement avancées et devraient aboutir à moyen termes.

Le tableau ci-après présente les capacités d'alimentation des communes et des syndicats en fonction de l'accroissement de population prévue par le PLUi.

Il s'avère que la capacité de la ressource en eau est suffisante pour permettre l'accroissement démographique prévu au PLUi. En effet le secteur de la CCPL abrite des aquifères particulièrement productif et fournissant une eau de bonne qualité.

Seul le syndicat des eaux de Gouhenans présente un déficit de quantité. Ce déficit existe actuellement déjà et pour y pallier, le syndicat achète un complément d'eau à la ville de Lure.

Le syndicat des eaux de Gouhenans a accéléré la recherche d'une nouvelle ressource en eau. Le bureau d'études responsable de cette prospection a ainsi indiqué qu'il existait des ressources importantes dans les alluvions de la vallée de l'Ognon. De plus, le syndicat des eaux de Gouhenans poursuit sa politique d'amélioration du rendement du réseau et envisage de demander à ses plus gros consommateurs (industries implantées notamment à Magny-Vernois) de réduire leur consommation en eau ou de trouver une autre ressource (non potable).

Dans l'attente de la mise en place de ces mesures, le syndicat des eaux de Gouhenans continuera d'acheter de l'eau à la ville de Lure. L'augmentation de population prévue à l'échelle du syndicat nécessite l'achat d'un volume supplémentaire de 10 000 m3 par an. La ressource de la ville de Lure est largement suffisante pour permettre cet achat supplémentaire (et ce même en tenant compte de l'accroissement démographique prévu par le PLUi pour la ville de Lure).

Gestionnaire Ressource	Communes de la CCPL	Production source	Autorisation préfectorale et obligation de travaux	Consommation actuelle	Population prévue par le PLU à l'horizon 2032 et adéquation
Syndicat d'Amblans / Bouhans / Genevrevuille	AMBLANS ET VELOTTE, GENEVREVUILLE	126 000 m3/an (moyenne 2010-2015)	En cours – Présentation au Coderst le 21 mars 2017 suite à EP de nov. 2016 – délai de 5 ans pour travaux après l'arrêté préfectoral Demande pour 400 m3/j et 150 000 m3/an	900 personnes desservies actuellement, soit 126 000 m3/an. Marge actuelle de 24 000 m3/an.	1023 habitants pour l'ensemble du syndicat, soit 143 220 m3/an. Marge future de 2 720 m3/an.
Syndicat intercommunal des eaux du Chérimont	FROIDETERRE, FROTEY-LES-LURE, LA COTE, LA NEUVILLE-LES-LURE, MAGNY-JOBERT, PALANTE, ROYE, SAINT-GERMAIN	362 469 m3/an produits + vente d'eau à Andornay et au syndicat des Beiges pour 18 176 m3 (2012)	Autorisation préfectorale pour 500 000 m3/an Délai jusqu'au 18 octobre 2015 pour mettre en place un traitement de reminéralisation et de mise à l'équilibre de l'eau	4 864 personnes desservies actuellement, soit 380 695 m3/an. Marge actuelle de 119 305 m3/an. le réseau est maillé entre les deux types de production, des possibilités d'extension urbaine existent	La population théorique de 6 166 habitants consommerait 461 866 m3/an. Marge future de 38 134 m3/an.
Syndicat intercommunal des eaux de Gouhenans	ARPENANS, LE VAL DE GOUHENANS, MAGNY-VERNOIS, VOUHENANS, VY-LES-LURE-, LES AYNANS	342 938 m3/an produits + achat d'eau à Lure pour 52 993 m3 (en 2012)	En cours – Présentation au Coderst le 21 mars 2017 suite à EP en novembre 2016	4 399 personnes desservies, soit 395 931 m3/an. Déficit de 52 993 m3 La ressource en eau actuelle étant limitée, une recherche d'une nouvelle ressource est en cours, Lure fournit le complément d'eau.	5 266 habitants, soit 473 965 m3/an. Mesures prises par le syndicat : nouvelle recherche en eau dans les alluvions, amélioration du rendement des réseaux, baisse de la consommation pour les gros consommateurs (Vétoquinol) achat d'eau à Lure de l'ordre de 100 000 m3 / an supplémentaire.
Commune	ANDORNAY	16 à 20 m3/jour 7 300 m3/an	Autorisation préfectorale pour 25 500 m3/an– Mise en place d'un traitement avant le 24 octobre 2018 demandé par l'arrêté.	214 personnes desservies, soit 7 300 m3/an, marge de 18 200 m3/an	223 habitants, soit 7610 m3/an, marge future de 17 890 m3. La ressource est suffisante.
Commune	FAYMONT	Consommation actuelle : 9 000 m3/an environ	Autorisation préfectorale pour 70 m3/j et 24 000 m3/an – mise en demeure de travaux le 27 mai 2016 – début des travaux prévus le 6 mars 2017	263 personnes desservies, soit 9 000 m3/an, marge de 15 000 m3/an	298 habitants, soit 10 200 m3/an, marge future de 13 800 m3/an. La ressource est suffisante.
Commune	LOMONT	Grande Pissolle : 100 m3/j – 36500 m3/an Goutte Jean : 20 m3/j – 7300 m3/an	En cours, dossier d'EP reçu à l'ARS le 07 nov. 16 – réponse recevabilité d'ici le 31 mars 2017	392 personnes desservies, soit 30 000 m3/an, marge de 13 800 m3/an.	531 habitants, soit 40 638 m3/an, marge future de 3 162 m3/an. La ressource est suffisante.
Commune	LURE	942 324 m3/an produits + vente d'eau au syndicat de Gouhenans pour 52 993 m3 (2012) Capacité maximale des installations de 6 000 m3/j.	En cours (proposition de périmètres de protection déposé à l'ARS le 30 Août 2016)	8 600 habitants desservis actuellement, soit 995 317 m3/an, marge de 1 194 683 m3/an.	La population prévue de 9 954 habitants nécessite 1 152 022 m3 d'eau, marge future de 1 037 978 m3/an. La ressource est suffisante.
Commune	LYOFFANS	19 143 m3/an	Autorisation préfectorale pour 131 m3/j et 47 800 m3/an	409 personnes desservies actuellement, soit 19 143 m3/an, marge de 28 657 m3/an.	472 habitants, soit 22 091 m3/an, marge future de 25 709 m3/an. La ressource est suffisante.
Commune	MAGNY DANIGON	28 000 m3/an produits	En cours En attente d'un dossier d'EP (précédente version non recevable CSP le 08janv15)	468 personnes desservies, soit 28 000 m3/an, marge de 2 000 m3/an.	495 habitants, soit 29 615 m3/an, marge future de 385 m3/an. La ressource est suffisante.
Commune	MALBOUHANS	production de 50 m3/j 18 250 m3/an	Autorisation préfectorale pour 100 m3/j et 35 000 m3/an	382 personnes desservies soit 18 250 m3/an, marge de 25 550 m3/an.	430 habitants soit 20 543 m3/an, marge future de 23 257 m3/an. La ressource est suffisante.
Commune	MOFFANS ET VACHERESSE	36 649 m3/an	En cours - En attente d'un dossier d'EP (précédente version non recevable CSP le 24 aout 2015) et de compléments sur les essais de pompage réalisés sur le forage après travaux de tubage	639 personnes desservies, soit 36649m3/an, marge de 42 191 m3/an.	726 habitants, soit 41 638 m3/an, marge future de 37 202 m3/an. La ressource est suffisante.

La CCPL, dans le cadre de la loi Notre et du transfert de compétence , a **lancé un schéma directeur d'alimentation en eau potable et un schéma directeur d'assainissement depuis novembre 2017**, un premier rendu a eu lieu le 15 mars 2018. Une délibération, du 3 avril 2018, a fixé un transfert volontaire des compétences eaux potables et assainissement à la CCPL au 1° janvier 2019. En parallèle, la CCPL a aussi pris le 3 avril 2018 une délibération l'engageant à conduire **l'ensemble des investissements nécessaires** afin d'offrir à l'ensemble des usagers une qualité d'eau potable respectueuse de la réglementation en vigueur.

2. Assainissement

Le tableau ci-après présente les capacités d'assainissement des communes et des syndicats en fonction de l'accroissement de population prévue.

Gestion de l'assainissement	Commune	Capacité du système de traitement			Population prévue par le PLU à l'horizon 2032 et adéquation du système d'assainissement
		Système d'assainissement	Capacité actuelle	Capacité projetée	
Syndicat intercommunal d'assainissement Palante, Andornay	ANDORNAY, PALANTE	Lagunage de Palante	500 EH		480 habitants (pour les communes adhérentes au syndicat). Le lagunage est suffisamment dimensionné.
Syndicat intercommunal Lyoffans, Magny-Jobert	LYOFFANS, MAGNY-JOBERT	Lagunage de Lyoffans	516 EH	Extension de la lagune de Lyoffans (+ 250 EH supplémentaires) pour accueillir Magny-Jobert	616 habitants pour le syndicat avec un lagunage en 2016 de 750 EH.
Collecte par le syndicat d'assainissement du Fays et traitement par le syndicat intercommunal pour la gestion et l'exploitation de l'UDEP de Lure, affermage VEOLIA	FROIDETERRE, FROTEY-LES-LURE, LA COTE, LA NEUVILLE-LES-LURE, LURE, MAGNY-VERNOIS, MALBOUHANS, ROYE, SAINT-GERMAIN, VOUHENANS	Station de Lure -Boues activées avec traitement secondaire.	25 000 EH		16 760 EH sont reliés à la station d'épuration de Lure en 2012. La population prévue pour les communes raccordées à cette station sera en 2032 de l'ordre de 18 000 EH.
Régie communale	AMBLANS ET VELOTTE	2 lagunes.	170 + 200 EH		449 habitants. Les nouveaux habitants seront assainis par des assainissements autonomes + lagunage.
Régie communale	ARPENANS	Réseau unitaire.	330 EH	Réalisation des travaux en cours	289 habitants assainis par la nouvelle lagune.
Régie communale	FAYMONT	Lagunage.	250 EH	extensible à 500 EH.	298 habitants, la lagune est suffisante.
Régie communale	LES AYNANS	Filtre planté de roseaux	460 EH		350 habitants assainis par le filtre planté de roseaux
Régie communale	LOMONT	Filtre planté de roseaux.	400 EH	extension prévue à terme.	531 habitants assainis par la lagune pour laquelle une extension est prévue à moyen terme.
Régie communale	MAGNY DANIGON	Filtre planté de roseaux	500 EH		495 habitants assainis par une lagune de 500 EH.
Régie communale	MOFFANS ET VACHERESSE	Traitement par lit bactérien et terre d'infiltration.	600 + 100 EH	Extension prévue à terme.	726 habitants assainis par une lagune de 700 EH.
Régie communale	VY LES LURE	Boues activées.	1 000 EH		783 habitants assainis
Régie communale	GENEVREUILLE	Assainissement autonome.			195 habitants assainis de façon autonome.
Régie communale	LE VAL DE GOUHENANS	Assainissement autonome.			86 habitants assainis de façon autonome.

couleurs jaune, rose, vert :
commune adhérentes au même syndicat.

Il est possible de scinder les communes en deux groupes :

- les communes assainies de façon autonome peuvent accueillir une population supplémentaire dans la mesure où les sols se prêtent à la mise en place d'une filière autonome. Les sols des parcelles nouvellement classées en zone constructibles sont identiques à ceux accueillant déjà des assainissement autonome. Il a de plus été vérifié que ces sols n'étaient pas humides. Lors de la prise de compétence par la communauté de communes de l'assainissement autonome, les zonages d'assainissement seront tous révisés pour les rendre compatibles avec le zonage du PLU.
- les communes disposant d'un système de traitement collectif des eaux usées. Ces dernières possèdent soit un système de traitement collectif pouvant actuellement déjà traiter les eaux usées des habitants supplémentaires prévus au PLU ou ont anticipé le PLU en réalisant des travaux. C'est le cas des communes d'Arpenans, Les Aynans, Magny-Danigon et du syndicat intercommunal de Lyoffans et Magny-Jobert.

Globalement les capacités d'assainissement des communes sont en adéquation avec la population supplémentaires prévues au PLUi.

A noter que le territoire de la CCPL abrite une importante unité de traitement des eaux usées. Il s'agit de la station d'épuration située sur le territoire communal de Lure. Cette station d'épuration qui traite les eaux usées domestiques de 8 communes de la CCPL est une station de type boues activées à aération prolongée mise en service en 1995. Elle est située à l'ouest de la ville de Lure, rue de la Reigne.

Cette station d'épuration est dimensionnée pour une charge polluante de 25 000 EH et un débit entrant de 6 450 m³/j. Le rejet se fait dans la Reigne.

La filière d'épuration est composée :

- des pré-traitements (dégrillage, dessablage et déshuilage),
- d'épuration biologique par boues activées,
- d'un traitement concomitant du phosphore (par injection de chlorure ferrique dans le bassin d'aération).

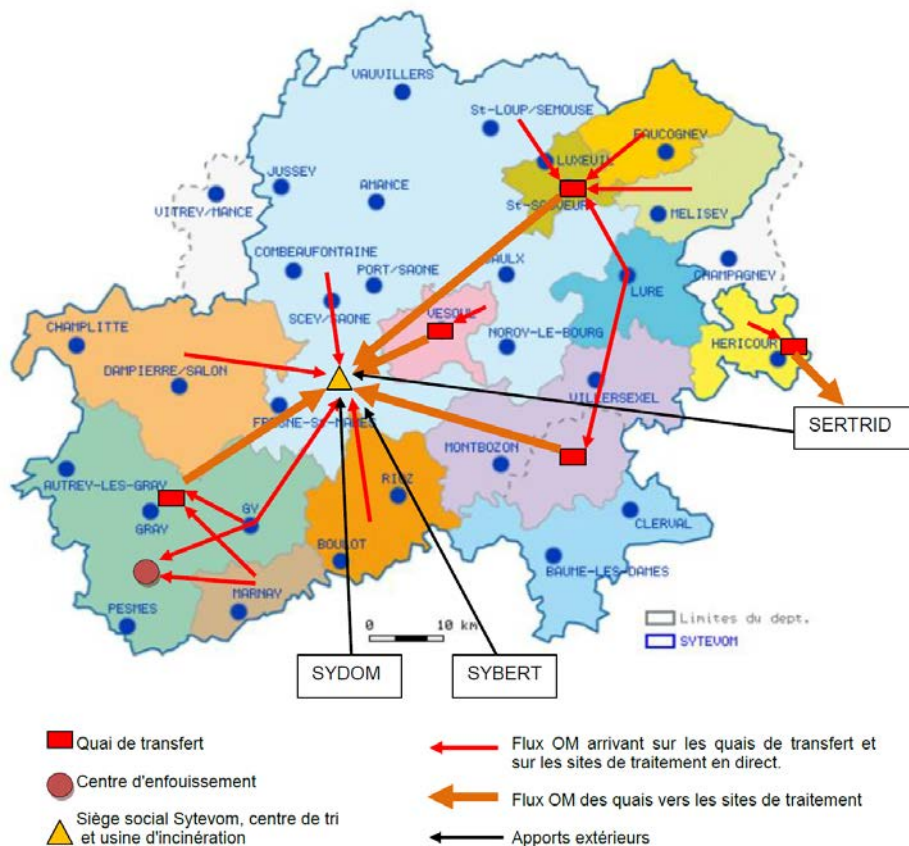
La filière de traitement des boues est composée de :

- l'épaississement,
- la déshydratation,
- la valorisation agricole ou mise en décharge.

2. Ordures ménagères

Organisation de la collecte et du traitement

- Le traitement des ordures ménagères de la CCPL est réalisé par le Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM).
- Le SYTEVOM s'occupe de :
 - la collecte des conteneurs des points d'apport volontaire et des déchetteries. Pour la CCPL, il y a présence d'une déchetterie, à Lure.
 - le tri des emballages ménagers (site de Noidans-le-Ferroux),
 - le transfert des ordures ménagères vers les sites de traitement. Pour la CCPL, les ordures ménagères sont chargées sur le site de Villersexel et de Saint-Sauveur et de Les Magny,
 - le traitement des déchets ménagers : soit sur le CVD de Noidans-le-Ferroux (UVE autorisée à 41 000 tonnes, soit sur le CSDU de Vadans (autorisé à 12 000 T),
 - le CVD de Noidans, qui a subi un incendie en 2015, est en cours de réhabilitation et rouvrira d'ici un ou deux ans.

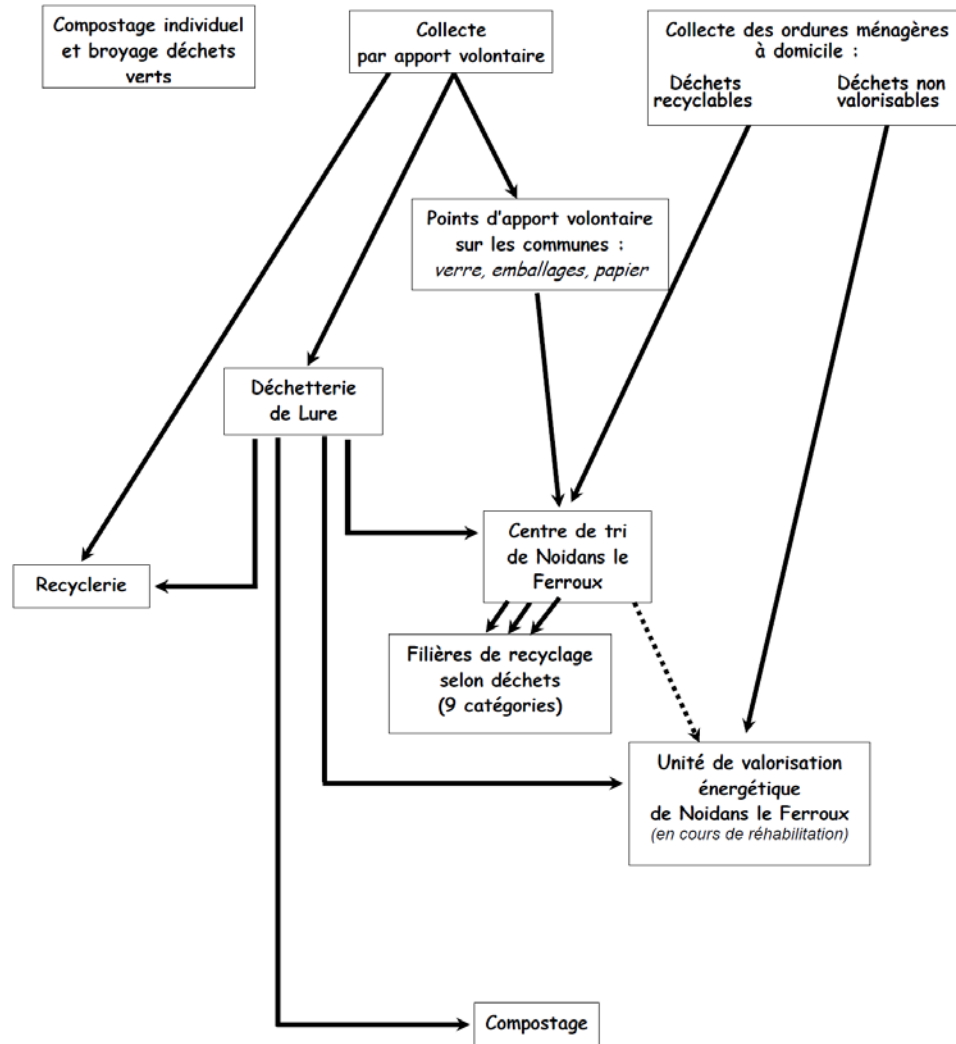


Carte représentant les flux d'ordures ménagères sur le territoire du SYTEVOM pour l'année 2014

- La **collecte des déchets ménagers au porte à porte** est assurée sur l'ensemble du territoire de la CCPL par la Communauté de Communes elle-même (gestion en régie). Afin de réduire les volumes collectés et de favoriser le tri et le compostage, une redevance incitative va être mise en place en 2016. La facturation se fera selon le nombre de fois où le bac "ordure ménagère" a été présenté à l'enlèvement.
- Outre les points d'apport volontaire et la déchetterie, la CCPL assure aussi la collecte d'emballages ménagers triés en porte à porte.
- Le compostage des déchets organiques par le particulier est encouragé par la vente à prix coûtant de composteur. Le SYTEVOM propose aussi une aide pour l'achat de broyeur bois (pour réduire la collecte des déchets verts en les transformant en compost).
- Il y a un passage pour les encombrants tous les trimestres sur Lure, organisé par la CCPL.
- Enfin, il y a présence d'une ressourcerie au niveau de la déchetterie de Lure, gérée par un association à but non lucratif, qui dispose d'un magasin pour la revente des objets valorisés.



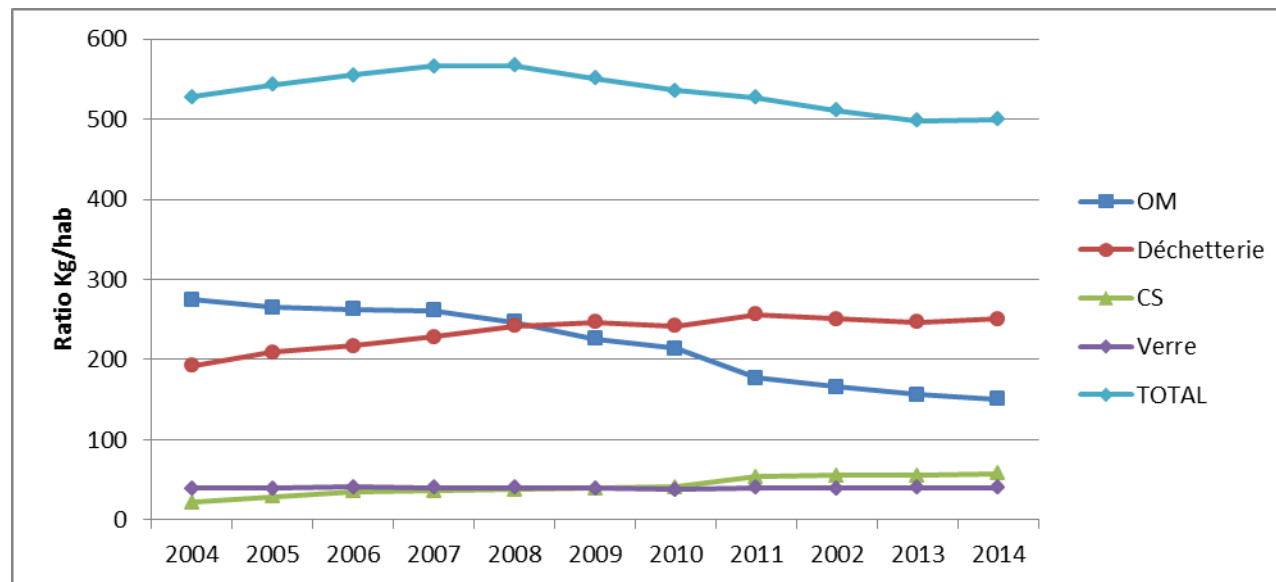
Schéma du système d'élimination des déchets de la CCPL



Evolution des déchets collectés

Tableau de l'évolution des collectes sur l'ensemble du SYTEVOM, en kg/hab/an.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OM	275	265	263	261	247	226	214	177	166	156	151
Déchetterie	192	209	217	228	242	247	242	256	251	247	251
CS	22	29	35	36	38	39	41	54	55	55	58
Verre	39	39	41	40	40	39	38	40	39	40	40
TOTAL	528	543	555	566	567	551	536	527	511	498	500



Si les ratios de collectes n'ont au total que très légèrement baissé, on observe une amélioration du comportement des usagers, avec une hausse de l'apport en déchetterie et de la collecte sélective et une baisse forte du ratio d'ordures ménagères non triées. Le ratio de collecte du verre est resté très stable.

